

*Le cardinal Lavigerie.*—Le Cardinal Lavigerie, Archevêque de Carthage et d'Alger, est décédé le 27 novembre dernier. Ce vieillard éminent qui vient de mourir, s'est fait le champion dévoué de la croisade entreprise contre l'esclavage dans l'Afrique Centrale.

Bien qu'il se fut consacré presque tout entier à cette grande œuvre humanitaire, il ne négligeait pas de s'occuper des grandes questions sociales et politiques, qui agitent le monde.

Il prit une grande part d'initiative dans le mouvement qui s'est fait en faveur de la forme républicaine de gouvernement.

L'éminent prélat jouissait de la confiance absolue de la Cour Romaine. On peut dire en toute sincérité que c'est une grande figure qui disparaît.

*La Ferme expérimentale d'Ottawa.*—M. W. T. Macoun, de la ferme expérimentale d'Ottawa, est de retour d'Europe. Durant son voyage, il a visité les principaux établissements de ferme modèle en France et en Angleterre, mais il dit n'avoir rien vu de comparable à la ferme expérimentale canadienne, quant à l'étendue des terres en culture, ou quant à la variété des diverses plantes cultivées.

À la ferme expérimentale on est à faire une foule d'expériences d'une nature très pratique. Ces expériences permettent d'apporter d'importantes améliorations dans les modes de culture. Le Canada a sans doute raison d'être fier de cette ferme expérimentale, une des plus belles, des plus étendues, et la mieux tenue qu'il y ait peut-être au monde.

*Il faudra jeuner en 1893.*—Une circulaire, aux curés, a été lue dans nombre d'églises des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, prévenant les fidèles que NN. SS. les archevêques et évêques ne voient aucune raison pour supprimer le carême en 1893.

Il est donc entendu que l'année prochaine nous aurons le carême comme d'habitude.

— Il y a actuellement 373,000 têtes de bétail dans les districts d'Alberta, Assiniboia et Saskatchewan. En 1885, on en comptait que 153,000.

— Un traité de commerce est à l'étude entre le Canada et le Mexique. Notre gouvernement permettait l'importation en franchise des sucres bruts du Mexique, du coton et du tabac en échange de l'entrée libre au Mexique du blé et de la farine du Canada, des cotons manufacturés, des lainages et des machineries.

— D'après la statistique, il s'est expédié du port

de Montréal pour le Royaume-Uni, 1,652,028 boîtes de fromage, une augmentation de 299,958 boîtes sur les envois de l'été 1891.

— Un prêtre d'une paroisse du comté de Bonaventure écrit que la récolte des patates a été abondante dans le district de la Baie des Chaleurs, cette année.

— Les cours réguliers de l'école de laiterie de St-Hyacinthe s'ouvriront le 6 janvier prochain. Les préparatifs et les travaux d'installation sont à se compléter et tout promet que cette institution va rendre de grands services à l'industrie laitière.

— La faillite de MM. Hannan et Cie, marchands de beurre et de fromage, de Montréal, fait perdre aux fromageries du district de St-Hyacinthe \$25,000 à \$30,000.

Il y a quelque temps, la maison Hannan a acheté tout le fromage qui a été fait en septembre et en octobre dans quarante ou cinquante fabriques de cette région. Ce fromage devait être payé 10 $\frac{3}{4}$  et 10 $\frac{1}{2}$  centins la livre.

*Le secret de la confession.*—Ce n'est pas de l'histoire ancienne, c'est un fait de date toute récente que nous trouvons dans la *Civiltà Cattolica* du 15 octobre.

« Dans le mois de mai dernier abordait en Italie un prisonnier libéré de Nouméa; il était bien différent de ces criminels parmi lesquels, durant trois années, il avait dû traîner une existence malheureuse.

M. l'abbé Dumoulin, de l'archidiocèse d'Aix, en France, fut accusé, il y a trois ans, d'avoir perpétré un vol et un homicide sur la personne d'une riche dame.

Celle-ci s'était rendue auprès de lui pour toucher une somme de 20,000 francs qu'elle avait versée entre les mains de cet ecclésiastique, à titre de dépôt de confiance, et qui appartenait à une Société religieuse dont elle était bienfaitrice.

Quatre jours plus tard, le cadavre fut trouvé dans une cellule déserte d'un monastère attenant à la cure, et par lequel elle dut passer.

L'argent avait disparu; à côté du corps était un grand couteau de table avec un mouchoir de poche. On constata que ces deux objets appartenaient à l'un des parents de M. le curé.

Sur les dépositions circonstanciées des témoins, on établit la culpabilité de M. Dumoulin, et on le condamna à la déportation perpétuelle.

Mais la vérité ne tarda pas à se faire jour.